

SEULS LES TROPHÉES
TERRITORIAUX SONT
MAINTENUS, EN RAISON
DE L'ACTUALITÉ
LIÉE AU COVID-19.

Trophée

Économie sociale et solidaire
Harmonie mutuelle

Dossier de candidature

Nom de la structure ESS

Adresse postale

Tél.

E-mail

Site web

Le dossier complété doit être retourné **avant**
mercredi 30 septembre 2020 :



► **Par courrier** (cachet de la poste faisant foi):
Harmonie Mutuelle
Sandra Mulot, service AVM
9, avenue du Rhin
54520 Laxou



► **ou par e-mail** (date d'envoi du courriel faisant foi et accusé de réception par Harmonie Mutuelle dûment reçu):
trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr

La santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Préambule de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Objectif

À travers le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle, Harmonie Mutuelle conduit en région Grand Est une action dans le champ de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec l'Université de Lorraine, UFR Droit, Master II, la Cress Grand Est, la Région Grand Est et Chorum.

L'objectif est de soutenir, récompenser et promouvoir des associations et coopératives locales « méritantes ».

Sont éligibles, les structures de l'économie sociale et solidaire qui ont mis ou mettront en place des actions, des initiatives innovantes, citoyennes, ou tout simplement remarquables dans les domaines de :

- la prévention de la santé;
- la promotion de la santé (sportif, culturel, humanitaire, etc.);
- l'accompagnement et soutien aux malades, aux familles des malades et aux personnes en situation de handicap.



Harmonie mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

En partenariat avec



Conditions d'éligibilité

- ▶ L'association ou coopérative doit exercer tout ou partie de ses activités en région Grand Est.
- ▶ L'association ou coopérative ne doit pas avoir perçu au cours de l'année antérieure une subvention mécénat **Harmonie Mutuelle**.

Sont exclus :

- ▶ les dossiers reçus hors délai ou incomplets;
- ▶ les actions relevant d'une logique lucrative;
- ▶ les projets répondant à une simple logique de distribution commerciale sans valeur ajoutée sociale;
- ▶ les dossiers de candidature transmis par une association ou coopérative dont l'objet ne correspond pas aux objectifs énumérés en page 1;
- ▶ les dossiers qui ne correspondent pas au règlement joint.



Les candidats, s'ils sont lauréats, s'engagent à promouvoir sur un maximum de supports de communication le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle et à afficher son logo chaque fois que cela est possible.

Si le signataire de la présente candidature est désigné comme lauréat, il s'engage à :

- ▶ être présent lors de la remise du trophée ;
- ▶ à fournir des supports visuels libres de droits à Harmonie Mutuelle aux fins de sa mise en valeur, lors de la remise des trophées ;
- ▶ à accepter la réalisation d'un reportage vidéo sur son association (soumis à la validation d'Harmonie Mutuelle), libre de droits, qui sera diffusé lors de la manifestation de remise du trophée, ainsi que sur les réseaux sociaux des partenaires et avec la présence du logo de ces derniers ;
- ▶ à faire connaître l'initiative et sa valorisation par l'attribution d'un Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle.

Prix des lauréats

Les lauréats régionaux se verront remettre un chèque d'une valeur de :

- ▶ 1^{er} lauréat : **3 000 €**
- ▶ 2^e lauréat : **1 500 €**
- ▶ Prix coup de cœur des salariés : **1 000 €**

Les lauréats des 9 territoires politiques d'Harmonie Mutuelle de la Région Grand Est, se verront remettre un prix de :

- ▶ **1 000 €**

Un reportage vidéo pour promouvoir les structures lauréates des 1^{er} et 2^e prix régionaux, sera réalisé et diffusé lors de la manifestation du Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle, au cours du mois de l'économie sociale et solidaire 2020.

Un espace « exposants » sera mis à disposition pour les associations et coopératives qui le souhaitent, dont les lauréats, pour communiquer sur leur structure et la promouvoir.

Attestation sur l'honneur



Je soussigné(e)

président(e) de

- ▶ Déclare exactes toutes les informations fournies dans le présent dossier et m'engage à le compléter avec rigueur et sincérité.
- ▶ Déclare ne pas avoir perçu une subvention au cours de l'année antérieure au trophée, conformément au règlement d'Harmonie Mutuelle.

Afin de garantir son éligibilité et sa recevabilité, l'ensemble des pièces demandées devra y être joint.

Par ailleurs, je m'engage à promouvoir sur un maximum de supports de communication le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle et à afficher son logo chaque fois que cela est possible.

Fait à

Le ___ / ___ / _____

Le ou la président(e)

Cachet et signature

Fiche d'identification du demandeur

Nom de la structure			
Date de création			
Statut juridique	<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Coopérative	
Adresse postale			
Objet de la structure			
Téléphone		Télécopie	
*E-mail			
Site Internet			

* Acceptez-vous que Harmonie Mutuelle utilise votre adresse e-mail pour toute transmission d'informations liées à ses activités (cocher la case)? Oui Non

Nom du (de la) président(e)			
Nom et fonction du responsable du projet			
Nombre d'adhérents ou de sociétaires			
Nombre d'usagers ou de clients			
Effectif salariés		Effectif bénévoles	
Précisez les différentes activités menées par la structure			
Manifestations et événements organisés par votre association ou votre coopérative (merci de préciser l'année)			

Votre structure et le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle

1. Quelles motivations vous conduisent à être candidat au Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle ?

.....

.....

.....

.....

.....

2. Précisez l'impact que pourrait avoir pour vous l'attribution d'un Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle :

.....

.....

.....

.....

.....

3. Comment avez-vous connu le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle ?

.....

.....

.....

.....

.....



Pièces à fournir

- ▶ Le présent dossier-type dûment complété et signé par une personne habilitée.
- ▶ Pour les associations et les coopératives, copie du certificat d'inscription au Registre des associations ou au Registre du commerce.
- ▶ Les comptes du dernier exercice approuvés par l'assemblée générale.
- ▶ Le dernier rapport d'activité présenté à l'assemblée générale.
- ▶ Tous documents qui vous semblent utiles (plaquettes...).

Procédure d'instruction

- ▶ Réception du dossier (avec les pièces à fournir) par Harmonie Mutuelle.
- ▶ Étude du dossier de candidature par le jury (article 5 du règlement).
- ▶ Décision de la Commission « Trophée Économie sociale et solidaire ».
- ▶ Envoi d'une lettre de notification.



Pour tout renseignement...



Contactez le service de l'animation de la vie mutualiste Harmonie Mutuelle :

- ▶ par courrier:
Harmonie Mutuelle
Sandra Mulot, service AVM
9, avenue du Rhin - 54520 Laxou
- ▶ par e-mail : trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr
- ▶ ou par téléphone au **03 83 93 42 94**.